

« La Huppe du Paradou »



Mairie BP23

16 rue Georges Clémenceau

44760 La Bernerie en Retz.

La Bernerie en Retz le 15/02/2020

Ce document reprend point par point les réponses de la liste « vivre ensemble à La Bernerie » à notre Questionnaire aux équipes candidates

Réponses de la liste « vivre ensemble à la Bernerie » (en bleu dans le texte)

L'association « La Huppe du Paradou » a pour but la protection et la valorisation des espaces naturels, du littoral, des cheminements piétonniers, du cadre de vie et de l'environnement. C'est dans ce cadre que nous adressons ce questionnaire à toutes les équipes candidates.

Nous nous engageons à communiquer l'intégralité des réponses à nos adhérents et à les publier sur notre site internet.

A- Sentier du Littoral

- 1- Une demande a été faite auprès de la DDTM en 2011 pour la réalisation d'études relatives au projet d'instauration de la servitude de passage sur le littoral. Vous engagez-vous à renouveler avec force cette demande et à suivre avec assiduité le traitement du dossier ?
Cette étude pourrait alors être prise en compte lors de dossiers d'aménagements tels que, par exemple, la réaffectation de l'actuelle maison de retraite.
- 2- Dans l'attente d'une mise en oeuvre de la SPPL, êtes-vous prêts à engager dès à présent l'étude pour un aménagement sécurisé de l'accès du sentier sur la plage de la Rinais ? A noter que la DDTM n'était pas opposée à notre idée de passerelle afin de résoudre le problème d'accès à marée haute. Mais seule une étude peut en définir la faisabilité, le coût, ou proposer une autre forme d'aménagement.
De même, êtes-vous favorable à l'aménagement d'un cheminement sécurisé en bordure de la RD 97, entre la rue Richelot et l'espace naturel des Roches Dorées afin d'assurer, par contournement, la continuité du sentier littoral à marée haute ? (l'enfouissement en cours des réseaux devrait permettre cette réalisation).

Concernant les aménagements sur le littoral, notre priorité sera de prolonger le platelage jusqu'à l'avenue de l'océan, pour permettre un cheminement doux du camping des écureuils jusqu'à la plage. Cet aménagement ne pourra toutefois être réalisé que lorsque la procédure judiciaire aura clairement établi les responsabilités des désordres observés dans les lambourdes du platelage existant.

Les autres projets d'aménagements sur le littoral (passerelle notamment) doivent être regardés avec prudence, dans la perspective d'une augmentation de la fréquence des épisodes tempétueux et des submersions marines. En revanche, l'aménagement d'un cheminement sécurisé en bordure de la

RD97, entre la rue Richelot et l'espace naturel des Roches Dorées, afin d'assurer, par contournement, la continuité du sentier littoral à marée haute, pourra être étudié, dans le cadre de la réflexion qui accompagnera la réfection de la RD 97.

B- Espace Naturel du Vallon de Versannes

Envisagez-vous de mettre tout en oeuvre, avant la fin de la prochaine mandature, afin de trouver une solution de desserte automobile des trois propriétés concernées, en dehors du périmètre de l'Espace Sensible Naturel ? (toute circulation automobile et engins motorisés (sauf entretien) devrait y être interdite)

L'espace Naturel Sensible ENS des Versannes doit être protégé, en tant que réserve précieuse de faune et de flore. Les engins motorisés n'ont pas vocation à y pénétrer de manière récurrente : là encore, nous serons à votre écoute pour étudier des solutions acceptables dans l'intérêt général et le respect du droit d'accès à la propriété privée.

C- Liaisons douces

- 1 - La nécessité du développement des pistes cyclables ne fait plus débat aujourd'hui.

Quelles seront vos priorités dans ce domaine ?

Notre association est favorable prioritairement à un développement des liaisons entre les quartiers Périphériques en plein développement (Jaginière, Rogère, Rinais ...) et le centre ville. De même une sécurisation de la RD 97 pour les vélos et piétons nous semble, sur l'ensemble de la traversée de notre commune, une priorité.

Enfin nous souhaitons l'aménagement de couloirs réservés sur le tracé de Vélocéan quand c'est possible.

Quelle est votre position sur ces points ?

Notre projet vise notamment à favoriser les mobilités douces (piétons, vélos) et à diminuer la place de la voiture dans l'espace public (chaussée, stationnement). Bien évidemment, ces aménagements seront réalisés de manière progressive, en tenant compte des finances communales et en permettant aux habitants de la commune de s'adapter. L'avenue Gilbert Burlot va être aménagée en 2020 avec une piste cyclable sécurisée séparée de la chaussée sur une bonne partie de la voie, et un « chaucidou » (chaussée à voie centrale banalisée CVCB) donnant la priorité aux vélos sur les voitures pour la partie la plus étroite de l'avenue. Une étude sera engagée pour la RD97, dont une partie pourrait être aménagée avec une piste cyclable sécurisée si la voie était monodirectionnelle, à défaut avec un « chaucidou » et des bandes cyclables.

Les quartiers en développement actuel ou à venir (Rogère, Jaginière) retiennent toute notre attention en termes de mobilités douces : ainsi, par exemple, la circulation en vélo des enfants depuis ces quartiers vers le groupe scolaire doit être possible en toute sécurité. Les portions « Vélocéan » actuelles ne couvrent pas tous les besoins et ne sont pas suffisamment sécurisées. Des améliorations sont attendues, qui peuvent aller de la simple rénovation avec compléments signalétiques jusqu'à des pistes cyclables lorsque la largeur de la voirie le permet.

- 2 - De nombreux résidents des quartiers ouest déplorent la difficulté pour les piétons et vélos d'accéder au-delà de la voie ferrée et route bleue sans emprunter une voie à grande circulation (particulièrement depuis la fermeture du passage à niveau de la Thébauderie). C'est aussi le problème des habitants résidant au-delà de ces voies qui veulent accéder aux plages. Envisagez-vous d'étudier d'éventuelles solutions (mise en oeuvre d'un accès piétons/vélos à

l'ancien passage à niveau de la rue Richelot, ou autre solution) ?

D - Patrimoine architectural et paysager

Vous engagez-vous à être vigilant dans la protection du patrimoine architectural et paysager de notre commune, dans le périmètre avap mais aussi en dehors, particulièrement dans la sauvegarde des arbres et espaces boisés remarquables (préservation des arbres souvent mise à mal dans les divisions parcellaires nombreuses) ?

Concernant le patrimoine architectural et paysager, nous poursuivrons la politique actuelle de protection, en n'acceptant les demandes d'abattage d'arbres que lorsqu'elles sont justifiées pour des raisons sanitaires ou de sécurité, et en imposant au propriétaire de replanter un arbre en compensation de l'arbre abattu.

E - Zones humides

Des mesures compensatoires sont prévues dans le cas d'aménagements touchant des zones humides. c'est le cas du futur plateau sportif. Vous engagez-vous à mettre en œuvre ces mesures parallèlement aux travaux éventuels ?

Concernant les zones humides, nous serons très attentifs lors de nouveaux aménagements à ne pas détruire ces zones riches en biodiversité. Lorsque les aménagements ne pourront pas faire autrement qu'empiéter sur les zones humides, nous compenserons intégralement les diminutions de surfaces impactées par l'entretien et la sauvegarde au patrimoine communal de zones humides clairement identifiées.

F – Entretien et balisage sur les sentiers et plages

- 1 - Nous avons souvent évoqué des manquements et des défauts d'entretien dans la signalétique sur les sentiers, les plages ou encore la piste vélocéan. Seriez-vous prêts à nous rencontrer, dès les premiers mois de la mandature, afin d'évoquer le sujet ?

Concernant le balisage des sentiers de randonnée, notamment le circuit du trou de l'enfer qui emprunte le littoral, une convention entre la communauté d'agglomération, la commune, le comité départemental de randonnée pédestre CDRP de Loire Atlantique et l'association des marcheurs de l'amitié va permettre de former des marcheurs au balisage, à charge ensuite pour eux de contrôler périodiquement le balisage des circuits de randonnée communaux. Concernant les autres éléments de signalétique des sentiers et des plages, nous serons bien-sûr disponibles pour vous rencontrer et étudier vos propositions d'amélioration.

- 2 - Les bacs à marée nous ont semblé une bonne initiative de la mandature précédente. Malheureusement, ils sont aujourd'hui très dégradés. Envisagez-vous de pérenniser l'idée ?

Les bacs à marée seront pérennisés : ils contribuent à agir contre les déchets rejetés par l'océan. Ils devront toutefois être consolidés, pour éviter que les bourrasques de vent ne dispersent les déchets.